



**Arrêté n° 2016-95 du 16 février 2016
portant délégation de signature en faveur
de M. Guy LENAERS**

Le Président de l'Université

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112 ;

Vu le Code des statuts et règlements de l'Université d'Angers ;

Vu le procès-verbal du conseil d'administration en date du 15 février 2016 relatif à l'élection de Monsieur Christian ROBLEDO en qualité de Président de l'Université d'Angers ;

Vu la convention n° 2014-07969 entre la Région Pays de la Loire et l'Université d'Angers pour le financement de la chaire connect talent Pays de la Loire « PREMMI »,

A R R E T E :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. Guy LENAERS, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique, porteur du projet PREMMi (Pôle de Recherche En Médecine Mitochondriale), pour signer, au nom du Président :

- Les bons de commande et les virements de crédits concernant la ligne budgétaire associée au projet PREMMi : l'OTP REG14PRE du centre financier du service général de la recherche : A9111010.
- Les ordres de mission des personnels relevant d'un organisme de recherche ou d'un établissement extérieur à l'université (INSERM, CNRS, AGROCAMPUS OUEST...) affectés au PREMMi ainsi que les personnels invités à l'université.

Les ordres de mission des personnels de l'université sont signés par le directeur de la composante dont ils relèvent.

Les ordres de mission à l'étranger de tous les personnels cités dans le présent article sont signés par le président de l'université.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LENAERS, délégation est donnée à M. Vincent PROCACCIO, Professeur des universités – Praticien hospitalier, pour signer, au nom du président, les actes mentionnés à l'article 1er ci-dessus.

Article 3 – Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 16 février 2016. Il abroge et remplace l'arrêté n°2014-38 du 16 octobre 2014.

Article 4 - Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au registre des actes administratifs de l'université d'Angers.

Fait à Angers, le 16 février 2016, en quatre exemplaires originaux.

Le délégant,
Christian ROBLEDO
Président de l'université
Signé

Vu et pris connaissance
Signature des délégataires

Guy LENAERS
Signé

Vincent PROCACCIO
Signé

Destinataires : Directeur général des services, agent comptable, Intéressés, Service Juridique (Registre des actes administratifs).

Mis en ligne le 19/04/2016